

## **CONDITIONS DU JEU CONCOURS**

**CLAR'DAYS – 3 MARS au 17 MARS 2025**  
**« Un séjour en van aménagé 4 couchages »**

Aucun achat ou paiement n'est requis pour participer ou gagner. Un achat ou un paiement n'augmentera pas vos chances de gagner.

### **1. Organisation**

La société CLARA AUTOMOBILES, société par actions simplifiée, au capital de 6 450 000 euros, dont le siège social est situé Vendéopôle la MONGIE, 9 rue de l'Arée, 85140 LES ESSARTS, immatriculée au RCS de La Roche-sur-Yon sous le numéro 414 954 743, ci-après désignée sous le nom l'« Organisatrice », organise un jeu intitulé « Clar'days » (ci-après, le « Jeu »), accessible uniquement aux personnes s'inscrivant via la page dédiée <https://www.manouvellevoiture.com/jeu-concours-clardays-mars-2025> sur le site internet manouvellevoiture.com entre le 3 mars et 17 mars 2025.

L'Organisatrice garantit aux participants sa stricte neutralité, la réalité des gains proposés et son entière impartialité quant au déroulement du Jeu.

### **2. Période du Jeu**

Le Jeu se déroulera entre le 3 mars dès 08h30 et le 17 mars jusqu'à 23h59 inclus (date et heure françaises de Paris).

Aucune participation en dehors de cette période ne sera pas prise en compte.

### **3. Participants**

Le Jeu est exclusivement ouvert aux personnes physiques majeures et aux personnes morales, résidant en France métropolitaine (hors Corse), disposant d'une connexion internet et remplissant le questionnaire sur la page dédiée au Jeu sur le site manouvellevoiture.com.

Sont exclues du jeu les personnes ne répondant pas aux conditions indiquées ci-dessus.

Sont également exclues du Jeu les personnes ne répondant pas aux conditions ci-dessus, ainsi que les membres du personnel de l'Organisatrice, et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du Jeu ainsi que leur conjoint et les membres de leurs familles : ascendants et descendants directs ou autres parents vivants ou non sous leur toit.

L'Organisatrice se réserve le droit de demander à tout Participant de justifier des conditions ci-dessus exposées. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne (même nom, même adresse) pour ce jeu. L'Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect de cette règle.

Les participants n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiés, tout comme les participants refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du Jeu.

La participation au jeu concours implique pour tout Participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications. Les collaborateurs du groupe Dubreuil automobiles ne sont pas autorisés à participer.

#### **4. Modalités de participation**

Les participants doivent :

- S'inscrire sur le site internet de l'Organisatrice, accessible depuis la page <https://www.manouvellevoiture.com/jeu-concours-clardays-mars-2025> le 3 mars 2025 dès 08h30 et jusqu'au 17 mars 23h59 inclus.

Pour valider sa participation, le Participant devra renseigner son nom, son prénom, son numéro téléphone, son projet d'achat et son adresse électronique et cocher les cases de façon obligatoire « *J'accepte le règlement\* du jeu concours comprenant notamment des informations relatives à l'utilisation de mes données personnelles et les siennes* » et non obligatoire

« *J'accepte que l'Editeur de [www.manouvellevoiture.com](http://www.manouvellevoiture.com), Clara automobiles, me propose par e-mail et/ou sms des offres sur de nouveaux produits et services* »

« *Je refuse que l'Editeur de [www.manouvellevoiture.com](http://www.manouvellevoiture.com), Clara automobiles me propose par courrier postal et/ou appel téléphonique des offres sur de nouveaux produits et services* »

« *J'accepte que l'Editeur de [www.manouvellevoiture.com](http://www.manouvellevoiture.com), Clara automobiles communique mes coordonnées à ses partenaires* »

« *J'accepte de recevoir la newsletter pour recevoir les nouvelles occasions* ».

Si aucune personne ne participe ou ne s'inscrit au jeu, les lots ne seront pas distribués et resteront la propriété de l'organisatrice.

Selon l'instrument utilisé pour participer au jeu des frais de connexion à Internet sont susceptibles d'être appliqués (réseau 3G, réseau 4G, etc...). Il est de la responsabilité du Participant de se renseigner sur les frais de connexion à Internet et de prendre à sa charge ces frais de connexion.

Toute participation effectuée contrairement aux dispositions du présent règlement rendra la participation invalide. Tout participant suspecté de fraude pourra être écarté du Jeu par l'Organisatrice dans les conditions des articles 12 et 13 du présent règlement.

Toute inscription ou identification incomplète ou erronée, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement sera considérée comme nulle. La même sanction s'appliquera en cas de multi-participation.

L'Organisatrice se réserve le droit d'exclure définitivement des différents jeux tout Participant qui, par son comportement frauduleux, nuirait au bon déroulement des jeux.

#### **5. Gains**

SAS au Capital de 6 450 000 €

414 954 743 RCS La Roche - APE 4511Z - FR 94 414 954 743

Siège social : Vendéopôle La Mongie – 9 rue de l'Arée - 85140 Les Essarts

La dotation mise en jeu est un séjour en van aménagé 4 couchage pour une valeur totale maximale de 1000€.

La dotation comprend uniquement la location d'un van pour une semaine, selon période choisie. Frais de voyage non inclus. **Valeur 1000€**, à utiliser auprès de We van, roadsurfer jusqu'au 31/12/2026.

La valeur des prix est indicative et varie au moment de la rédaction du présent règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à leur évaluation.

Tous les frais exposés postérieurement au Jeu notamment pour l'entretien et l'usage de ces lots sont entièrement à la charge du gagnant.

En cas d'indisponibilité des lots, l'Organisatrice se réserve le droit de substituer le lot par un bon d'achat d'une valeur équivalente, sans que cela puisse donner lieu à une quelconque réclamation ou indemnisation du gagnant.

Également, en cas de force majeure, l'Organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par une dotation de même valeur et de caractéristiques proches, sans que cela puisse donner lieu à une quelconque réclamation ou indemnisation du gagnant le ou la gagnant(e) sera tenu informé des éventuels changements.

Les dotations ne peuvent donner lieu à aucune contestation ou réclamation quelconque. Le ou la gagnant(e) s'engage à ne pas tenir l'Organisatrice, ses partenaires ni, plus généralement, tout fournisseur de l'Organisatrice dans le cadre de ce jeu, légalement responsables en ce qui a trait aux dotations notamment la livraison, l'état et la qualité.

## **6. Désignation des gagnants et remise des lots.**

Le jeu donnera lieu à la désignation de 1 gagnant par tirage au sort effectué par le service marketing, qui se déroulera au plus tard le 18 mars 2025.

La méthode de désignation des gagnants repose sur un processus entièrement aléatoire.

Les personnes qui auront respecté les modalités du Jeu mentionnées à l'article 4 participeront au tirage au sort. Tout participant ne respectant pas ou ne souhaitant pas être tenu par les obligations du présent règlement sera disqualifié et un autre participant sera tiré au sort pour désigner un nouveau gagnant.

Le ou la gagnant(e) sera informé d'avoir remporté le lot par l'Organisatrice uniquement par e-mail ou par téléphone aux coordonnées précisées sur le bulletin de participation rempli en ligne.

Au cas où le lot ne serait pas revendiqué dans les 3 jours suivants l'annonce du gagnant par l'Organisatrice, le ou la gagnant(e) sera considéré comme ayant renoncé à son lot. L'Organisatrice tirera au sort à nouveau, parmi les Participants n'ayant pas été désignés lors du tirage au sort dans la limite d'un nouveau gagnant.

Le ou la gagnant(e) autorise l'Organisatrice à opérer toute vérification concernant leurs informations afin de vérifier leur éligibilité au gain de la dotation. Si un gagnant présenté comme étant majeur, se révélait être mineur, il ne pourrait se voir attribuer le lot, l'Organisatrice en resterait propriétaire.

S'il est tiré au sort, le Participant gagnera une seule dotation.

Le ou la gagnant(e) devra communiquer à l'Organisatrice leur :

- Adresse mail,
- Adresse postale,
- Nom et prénom.

Le lot sera communiqué et envoyé avant le 31 mars aux coordonnées indiquées par le ou la gagnant(e).

L'Organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de perte et/ou de détérioration des lots

À la suite de l'envoi du lot, si le lot revient au siège social de l'Organisatrice et les coordonnées fournies par le ou la gagnant(e) ne sont pas totalement valides, fausses ou erronées, le ou la gagnant(e) devra communiquer leurs coordonnées valides dans un délai de 3 jours. Sans réponse dans ce délai, le ou la gagnant(e) perdra le bénéfice de leur dotation. L'Organisatrice restera propriétaire du lot. OU / Si l'adresse fournie par le ou la gagnant(e) se révèle erronée, ou si le lot ne peut pas être distribué pour quelque raison que ce soit, étrangère à l'Organisatrice, le lot concerné restera la propriété de l'Organisatrice.

Les lots ne sont en aucun cas échangeables contre un autre objet, ni contre leur contre-valeur en numéraire et ne pourront donner lieu à un remboursement partiel ou total, ni à une autre forme de versement, et ce quelle qu'en soit la raison.

Si par extraordinaire, les lots n'étaient pas remis dans leur intégralité, alors la Société organisatrice restera propriétaire des lots non gagnés.

## **7. Utilisation des données personnelles des participants**

Il est rappelé que pour participer à l'opération, les Participants doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, prénom, numéro de téléphone, adresse email).

Il est précisé les modalités suivantes :

- Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont strictement nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l'acheminement des lots. Ces droits peuvent être exercés par envoi d'un message à l'adresse courriel dédiée et disponible sur :  
<https://www.manouvellevoiture.com/ressources/uploads/donnees-personnelles.pdf>
- Ces informations sont destinées à l'Organisatrice, et pourront être transmises à son Partenaire et à ses prestataires, techniques ou assurant l'envoi des lots.
- En participant au Jeu, le participant autorise, en cas de gain, l'Organisatrice à utiliser à titre publicitaire ou de relations publiques les coordonnées (nom, prénom, commune de résidence), ainsi qu'une photographie du/des gagnant(s), sur quelque

support que ce soit, sans que cela ne lui/leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de son/leur lot.

- En participant au Jeu, le participant pourra également consentir à son inscription aux courriers électroniques d'information de l'Organisatrice et de son Partenaire.
- En participant au Jeu, le participant pourra également consentir à ce que ses coordonnées soient utilisées à des fins de prospection commerciale, en dehors de la participation à ce Jeu, par l'Organisatrice et son Partenaire.

Les consentements du participant ci-dessus évoqués peuvent être retirés à tout moment, en suivant le lien dédié inséré aux courriers électroniques d'information et de prospection commerciale, ou par envoi d'un message aux courriels dédiées signalées aux politiques de données personnelles mentionnées ci-dessous.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, dit « Règlement général sur la protection des données » (RGPD), tout participant bénéficie des droits d'accès, de rectification, de retrait du consentement, d'opposition, de portabilité, de limitation et/ou d'effacement de ses données. Ces droits peuvent être exercés par envoi d'un message à l'adresse courriel dédiée et disponible sur : [contact.rgpd@clara-automobiles.com](mailto:contact.rgpd@clara-automobiles.com)

## **8. Règlement du jeu**

Il peut être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande auprès de l'Organisatrice.

L'Organisatrice se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le jeu à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les Participants.

## **9. Propriété intellectuelle**

La reproduction, la représentation, la diffusion, l'utilisation, fussent-elles partielles et à quelque titre que ce soit, du texte du présent Règlement, dans son intégralité ou par extraits, sont interdites sauf accord exprès, préalable et écrit de l'Organisatrice rédactrice. Toute infraction sera poursuivie conformément aux dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle et du Code Pénal. Toutes les marques, logos, textes, images, vidéos et autres signes distinctifs reproduits sur le site ainsi que sur les sites auxquels celui-ci permet l'accès par l'intermédiaire de liens hypertextes, sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle et ce pour le monde entier. Leur reproduction non autorisée constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

## **10. Responsabilité**

La responsabilité de l'Organisatrice ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de cas fortuit indépendant de sa volonté.

L'Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable des retards, pertes, vols, avaries des courriers, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux. Elle ne

saurait non plus être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre elle en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries...) privant partiellement ou totalement les participants de la possibilité de participer au Jeu et/ou le ou la gagnant(e) du bénéfice de leurs gains.

L'Organisatrice ainsi que ses / Son Partenaire et leurs prestataires ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables des éventuels incidents pouvant intervenir dans l'utilisation des dotations par les bénéficiaires ou leurs invités dès lors que le ou la gagnant(e) en aura pris possession.

De même l'Organisatrice, ainsi que ses / Son Partenaire et leurs prestataires, ne pourront être tenus pour responsables de la perte ou du vol des dotations par les bénéficiaires dès lors que le ou la gagnant(e) en aura pris possession. Tout coût additionnel nécessaire à la prise en possession des dotations est à l'entière charge des gagnants sans que ceux-ci ne puissent demander une quelconque compensation à l'Organisatrice, à son Partenaire ou aux sociétés prestataires.

L'Organisatrice ne sera pas responsable en cas de dysfonctionnement du réseau internet ou de la plate-forme FACEBOOK®/ INSTAGRAM®/ AUTRE empêchant l'accès au Jeu ou son bon déroulement. Notamment, l'Organisatrice ne saurait être tenue responsable d'éventuels actes de malveillances externes.

Si l'Organisatrice met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et /ou des outils disponibles et vérifiés, elle ne saurait cependant être tenue pour responsable des erreurs matérielles (notamment d'affichage sur les sites du Jeu, d'envoi d'emails erronés aux participants, d'acheminement des emails), d'une absence de disponibilité des informations et/ou la présence de virus sur le site. La participation à ce Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au Jeu se fait sous son entière responsabilité.

En outre, l'Organisatrice n'est pas responsable en cas de :

- Problème de matériel ou de logiciel ;
- Destruction des informations fournies par des participants pour une raison non imputable à l'Organisatrice ;
- Erreur humaine ou d'origine électrique ;
- Perturbation qui pourrait affecter le bon déroulement du Jeu ;
- Conséquence d'un éventuel retard, perte, vol ou avarie des courriers postaux ou électroniques qui ne lui sont pas imputables. Les réclamations doivent être formulées par les destinataires directement auprès des entreprises ayant assuré l'acheminement desdits courriers ;

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du Jeu est perturbé par une cause échappant à la volonté de l'Organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le Jeu. Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra

donner lieu à l'exclusion du Jeu de son auteur, l'Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

## **10. Litige et Réclamation**

Le présent règlement est régi par la Loi française et les dispositions de ce règlement ne sont pas applicables si elles sont interdites par la Loi.

L'Organisatrice se réserve le droit de trancher sans appel toute difficulté pouvant survenir quant à l'interprétation ou à l'application du présent règlement, étant entendu qu'aucune contestation ne sera admise notamment sur les modalités du jeu, sur les résultats, sur les gains ou leur réception, 1 mois après la fin du jeu. Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultant des systèmes de jeu de l'Organisatrice ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique des dites informations relatives au jeu.

Toute réclamation relative au Jeu peut être adressé par le Client par courrier électronique à l'adresse suivante : [contact@manouvellevoiture.com](mailto:contact@manouvellevoiture.com)

Ou par écrit à l'adresse de l'Organisateur : CLARA AUTOMOBILES - Département Marketing, Vendéopôle la MONGIE, 9 rue de l'Arée, 85140 LES ESSARTS.

En cas de désaccord persistant relatif à l'interprétation et l'application des présentes conditions, et à défaut d'accord amiable, le litige relèvera des juridictions compétentes de La Roche-sur-Yon.

## **11. Convention de preuve.**

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques de l'Organisatrice, dans des conditions raisonnables de sécurité et de fiabilité, sont considérés comme les preuves des relations et communications intervenues entre l'Organisatrice et le Participant.

Il est en conséquence convenu que, sauf erreur manifeste, l'Organisatrice pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tels que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous format ou support informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par l'Organisatrice, notamment dans ses systèmes informatiques.

Les opérations de toute nature, réalisées à l'aide de l'identifiant et du code attribués à un Participant, à la suite de l'inscription, sont présumées de manière irréfragable, avoir été réalisées sous la responsabilité du Participant.

Les éléments considérés constituent ainsi des preuves et s'ils sont produits comme moyens de preuve par l'Organisatrice dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

Fait aux Essarts, le 7 février 2025